



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Delocalisations

Question au Gouvernement n° 2041

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

En Picardie: delocalisation de Schlumberger, Delsey, Bebe Confort, Curver, Essilor, etc.

Dans l'Indre-et-Loire: delocalisation de Tampax, de Sprague.

Dans le Maine-et-Loire: delocalisation d'Ampafrance.

Dans l'Aube: delocalisation de Cycleurope International, de la fabrication textile habillement, de Devanlay.

Dans le Rhone: delocalisation de Bally, d'une fabrication de Rhone-Poulenc.

En Meurthe-et-Moselle: delocalisation de JVC.

Dans l'Aude: delocalisation de la fabrication de chaussures.

Dans l'Indre: delocalisation de marche public par Balsan.

Dans le Calvados: delocalisation de Moulinex.

Dans le Loiret: delocalisation de production d'Hutchinson, de CESA.

Delocalisations et plans de licenciements, on n'entend que ces mots dans toutes les regions. Des dizaines de milliers d'emplois sont concernes dans toute la France. Ces groupes delocalisent uniquement pour faire du profit, pour aller exploiter les enfants ailleurs. Ils ont en commun une situation financiere exceptionnellement bonne. Ils ont recu des fonds publics par milliards, mais ceux-ci servent a delocaliser, a supprimer des emplois, pour le profit et la seule rentabilite financiere. Tant pis pour les salaries ! Tant pis pour l'emploi ! Tant pis pour la France !

La responsabilite du Gouvernement est pleinement engagee. Il peut et doit dire non. Il en a les moyens. Il en a l'autorite. Il lui faut la volonte.

Je vous demande, monsieur le ministre, de dire non a ces delocalisations, de les suspendre, de prendre des mesures pour faire annuler ces plans de suppression d'emplois. Les delocalises de toute la France ont enrichi une proposition de loi que notre groupe a deposee.

Monsieur le ministre, le Gouvernement va-t-il enfin mettre a l'ordre du jour de nos debats, et en urgence, une loi anti-delocalisations ? N'attendez-pas que, comme l'ont fait les routiers ou les salaries de Thomson soutenus par la majorite du peuple francais, on vous y oblige. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Boroira, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur le depute, vous me demandez d'interdire les delocalisations. Je sais quels problemes accompagnent l'evolution de toutes ces entreprises et leur adaptation aux conditions du marche. Mais je crois que vous vous faites une idee fausse de l'economie francaise. Vous croyez qu'elle peut s'organiser a l'abri de la ligne Maginot ou du mur de Berlin.

M. Maxime Gremetz. Allons, allons !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Vous devez pourtant vous souvenir de la facon dont cela s'est termine !

Aujourd'hui, l'economie francaise doit d'abord preserver les courants d'investissements qui existent a l'interieur de notre pays. Je vous rappelle que la France occupe la troisieme place dans le monde pour l'accueil des investissements venant de l'etranger et la quatrieme pour les investissements realises a l'etranger, et que la part

des investissements consacrés aux délocalisations est marginale dans ce courant.

Ensuite, à vous entendre, il faudrait remettre en cause les échanges. Je vous rappelle tout de même que, en valeur, notre production industrielle est exportée pratiquement à 100 %, et qu'un quart des salaires français dépendent de l'exportation.

En face du problème que pose l'adaptation des entreprises à l'évolution du marché, il y a trois attitudes possibles.

La votre, qui consiste à dire que rien ne doit bouger.

M. Maxime Gremetz. Caricature !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. En l'adoptant, monsieur Gremetz, vous condamnez à mort les entreprises, qui doivent s'adapter au marché et aux conditions de la concurrence.

Deuxième attitude, la délocalisation généralisée, en particulier le « zéro emploi industriel ». Je la condamne de la même manière.

La troisième attitude, celle du Gouvernement, consiste à rechercher le meilleur équilibre entre la protection et le maintien de l'emploi industriel et la compétitivité des entreprises. À cela, il faut deux conditions : que les règles de la concurrence soient loyales et appliquées par tous à l'extérieur de l'espace européen - et l'Europe a intérêt à se montrer moins naïve, à utiliser davantage les armes de la défense commerciale face à la concurrence déloyale. Ensuite, que ces mêmes règles soient respectées à l'intérieur de l'espace européen lui-même, en particulier en mettant fin aux manipulations monétaires et au dumping social qui sont en train de s'y développer ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

En Picardie : délocalisation de Schlumberger, Delsey, Bebe Confort, Curver, Essilor, etc.

Dans l'Indre-et-Loire : délocalisation de Tampax, de Sprague.

Dans le Maine-et-Loire : délocalisation d'Ampafrance.

Dans l'Aube : délocalisation de Cycleurope International, de la fabrication textile habillement, de Devanlay.

Dans le Rhône : délocalisation de Bally, d'une fabrication de Rhône-Poulenc.

En Meurthe-et-Moselle : délocalisation de JVC.

Dans l'Aude : délocalisation de la fabrication de chaussures.

Dans l'Indre : délocalisation de marche public par Balsan.

Dans le Calvados : délocalisation de Moulinex.

Dans le Loiret : délocalisation de production d'Hutchinson, de CESA.

Délocalisations et plans de licenciements, on n'entend que ces mots dans toutes les régions. Des dizaines de milliers d'emplois sont concernés dans toute la France. Ces groupes délocalisent uniquement pour faire du profit, pour aller exploiter les enfants ailleurs. Ils ont en commun une situation financière exceptionnellement bonne. Ils ont reçu des fonds publics par milliards, mais ceux-ci servent à délocaliser, à supprimer des emplois, pour le profit et la seule rentabilité financière. Tant pis pour les salariés ! Tant pis pour l'emploi ! Tant pis pour la France !

La responsabilité du Gouvernement est pleinement engagée. Il peut et doit dire non. Il en a les moyens. Il en a l'autorité. Il lui faut la volonté.

Je vous demande, monsieur le ministre, de dire non à ces délocalisations, de les suspendre, de prendre des mesures pour faire annuler ces plans de suppression d'emplois. Les délocalisés de toute la France ont enrichi une proposition de loi que notre groupe a déposée.

Monsieur le ministre, le Gouvernement va-t-il enfin mettre à l'ordre du jour de nos débats, et en urgence, une loi anti-délocalisations ? N'attendez pas que, comme l'ont fait les routiers ou les salariés de Thomson soutenus par la majorité du peuple français, on vous y oblige. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, vous me

demandez d'interdire les delocalisations. Je sais quels problemes accompagnent l'evolution de toutes ces entreprises et leur adaptation aux conditions du marche. Mais je crois que vous vous faites une idee fausse de l'economie francaise. Vous croyez qu'elle peut s'organiser a l'abri de la ligne Maginot ou du mur de Berlin.

M. Maxime Gremetz. Allons, allons !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Vous devez pourtant vous souvenir de la facon dont cela s'est termine !

Aujourd'hui, l'economie francaise doit d'abord preserver les courants d'investissements qui existent a l'interieur de notre pays. Je vous rappelle que la France occupe la troisieme place dans le monde pour l'accueil des investissements venant de l'etranger et la quatrieme pour les investissements realises a l'etranger, et que la part des investissements consacres aux delocalisations est marginale dans ce courant.

Ensuite, a vous entendre, il faudrait remettre en cause les echanges. Je vous rappelle tout de meme que, en valeur, notre production industrielle est exportee pratiquement a 100 %, et qu'un quart des salaires francais dependent de l'exportation.

En face du probleme que pose l'adaptation des entreprises a l'evolution du marche, il y a trois attitudes possibles.

La votre, qui consiste a dire que rien ne doit bouger.

M. Maxime Gremetz. Caricature !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. En l'adoptant, monsieur Gremetz, vous condamnez a mort les entreprises, qui doivent s'adapter au marche et aux conditions de la concurrence.

Deuxieme attitude, la delocalisation generalisee, en particulier le « zero emploi industriel ». Je la condamne de la meme maniere.

La troisieme attitude, celle du Gouvernement, consiste a rechercher le meilleur equilibre entre la protection et le maintien de l'emploi industriel et la competitivite des entreprises. A cela, il faut deux conditions: que les regles de la concurrence soient loyales et appliquees par tous a l'exterieur de l'espace europeen - et l'Europe a interet a se montrer moins naive, a utiliser davantage les armes de la defense commerciale face a la concurrence deloyale. Ensuite, que ces memes regles soient respectees a l'interieur de l'espace europeen lui-meme, en particulier en mettant fin aux manipulations monetaires et au dumping social qui sont en train de s'y developper ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2041

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1996, page 7952

Réponse publiée le : 5 décembre 1996, page 7952

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 décembre 1996